Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 28 décembre 2021

Grand Avignon : nouveau service pour les demandes d'autorisations d'urbanisme



À partir du 1er janvier 2022, les résidents du Grand Avignon pourront formuler et suivre leurs demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne : permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme…

Avant de formuler une demande d'autorisation d'urbanisme sur la plateforme, l'agglomération conseille fortement de prendre conseil auprès du service urbanisme de la commune concernée pour construire le projet.

Première étape, se connecter sur monurbanisme.grandavignon.fr lorsque le projet est abouti. Les professionnels doivent demander l'activation d'un « compte pro » sur le site pour déposer et suivre plusieurs dossiers en même temps. Pour toute assistance technique, contactez ads.assistance@grandavignon.fr. Il convient ensuite de sélectionner l'autorisation d'urbanisme et de

Ecrit par Echo du Mardi le 28 décembre 2021

remplir la demande avec les outils d'aide à la saisie en ligne.

Un accusé d'enregistrement électronique (AEE) sera envoyé. La commune dispose ensuite de dix jours pour envoyer un accusé de réception électronique (ARE) qui mentionnera le numéro et la date de dépôt du dossier. Les délais réglementaires d'instruction démarrent à la date de l'AEE. L'état d'avancement du dossier est consultable 24h/7j. Un courriel est envoyé à chaque étape de la demande.

Ce service concerne l'ensemble des communes du Grand Avignon : Avignon, Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Les Angles, Le Pontet, Morières-les-Avignon, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sauveterre, Saze, Vedène, Velleron, Villeneuve lez Avignon.

Plus d'informations, cliquez ici.

L.M.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !